

7 mai 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le deux (7) mai 2018 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents: mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Simon Valcourt, René Martin, Audrey Lussier, Thomas Fortier-Pesant, Ginette Daviau et Michaël Bernier, tous membres du conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

À vingt heures deux (20h02), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

18-05-75

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018.
- 4. TRÉSORERIE :**
  - 4.1 Dépôt – Rapport Financier 2017;
  - 4.2 Adoption des comptes à payer 2018-04-25;
  - 4.3 Assurance – Ligue de balles saison 2018.
- 5. ADMINISTRATION :**
  - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
  - 5.2 Dépôt des états comparatifs – Revenus et dépenses;
  - 5.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement 328-18.
- 6. VOIRIE :**
  - 6.1 Adjudication du contrat – Sel de déglacage – Saison 2018;
  - 6.2 Renouvellement et signature du contrat d'entretien des terrains de la Municipalité – Saison 2018;
  - 6.3 Demande de nettoyage de fossé – Lot 1956299;
  - 6.4 Engagement employé de voirie.
- 7. URBANISME :**
  - 7.1 Demande de dérogation mineure # DM-2018-03;
  - 7.2 Avis de motion précédant l'adoption du règlement numéro 269-14-18;
  - 7.3 Adoption du projet de règlement numéro 269-14-18;
  - 7.4 Avis de motion précédant l'adoption du règlement numéro 272-5-18;
  - 7.5 Adoption du projet de règlement numéro 272-5-18.
- 8. REQUÊTES DIVERSES :**
  - 8.1 Tour Paramédic Québec – Demande d'autorisation de passage;
  - 8.2 Renouvellement de l'adhésion –Loisirs et Sport Montérégie 2018-2019;
  - 8.3 Semaine de la municipalité – 3 au 9 juin 2018;
  - 8.4 22<sup>es</sup> Journées de la culture – 28 au 30 septembre 2018;
  - 8.5 Journée internationale contre l'homophobie – Proclamation;
  - 8.6 Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées – Proclamation.
- 9. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE**
  - 9.1 Formation premiers répondants – Citoyens.
- 10. IMMEUBLES :**
- 11. LOISIRS :**
  - 11.1 Aucun point
- 12. VARIA :**

7 mai 2018

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS : (30 MINUTES)**

**14. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté en modifiant le point 14 par « Ajournement de la séance » et en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

18-05-76

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018**

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018 tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE

**4.1 DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER 2017**

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport financier 2017 préparé par FBL, s.e.n.c., lequel rapport a été expliqué aux membres du conseil.

18-05-77

**4.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2018-04-25**

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2018-04-25 des comptes payés et à payer au montant de 109 109,05\$, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois de mars 2018, soit 16 025,04\$.

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'accepter les comptes payés et à payer ainsi que les salaires versés totalisant 125 134,09\$ tels qu'ils ont été déposés.

ADOPTÉE

18-05-78

**4.3 ASSURANCE – LIGUE DE BALLES SAISON 2018**

Considérant que la ligue de balles débutera ses activités le 10 mai prochain pour la saison 2018;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter une couverture d'assurance au contrat de la Municipalité pour cette activité;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De demander à la Mutuelle des Municipalités du Québec, d'ajouter une couverture d'assurance au contrat de la Municipalité pour l'activité de balles pour la saison 2018.

ADOPTÉE

**5.1 DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR**

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2018.

**5.2 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS – REVENUS ET DÉPENSES**

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil, le rapport financier comparatif 2017-2018 effectif en date du 30 avril 2018.

7 mai 2018

**5.3 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 328-18**

Avis de motion est donné par le conseiller Michaël Bernier, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 328-18.

L'objet de ce règlement est de décréter l'exécution des travaux des infrastructures relatifs au pavage du 4<sup>e</sup> rang et du rang Bourgchemin Est et à cette fin, une dépense évaluée à 680 229\$ et l'utilisation de soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés pour une somme de 361 810,53\$.

Une copie du règlement a été remise aux membres du conseil.

18-05-79

**6.1 ADJUDICATION DU CONTRAT – SEL DE DÉGLAÇAGE – SAISON 2018**

Considérant que suite à l'appel d'offres pour le sel de déglacement transmis en date du 24 avril 2018, trois soumissions ont été reçues dont l'ouverture a eu lieu à 10h le 7 mai 2018, en présence de la directrice générale, de la directrice générale adjointe et de la secrétaire-réceptionniste et dont voici les résultats (excluant les taxes) :

NOM	SEL (taxes en sus)
Sel Warwick Inc.	91,25\$/t.m.
Technologie de Dégrivrage Cargill	117,90\$/t.m.
Compass Minerals Canada Corp.	119,95\$/t.m.

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme «Sel Warwick Inc.», le plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de sel de déglacement, pour la saison 2018-2019.

ADOPTÉE

18-05-80

**6.2 RENOUELEMENT ET SIGNATURE DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES TERRAINS DE LA MUNICIPALITÉ – SAISON 2018**

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat d'entretien des terrains de la Municipalité à la firme Lavage André, selon les termes du contrat à intervenir entre Lavage André et la Municipalité, tels que présentés aux membres du conseil pour approbation.

ADOPTÉE

18-05-81

**6.3 DEMANDE DE NETTOYAGE DE FOSSÉ – LOT 1 956 299**

Considérant la demande de nettoyage de fossé reçue à la municipalité pour le lot 1 956 299, situé dans le 3<sup>e</sup> rang de la Municipalité de Ste-Hélène, mais dont l'entretien est sous la responsabilité de la Municipalité de Saint-Hugues;

Considérant le rapport émis par le responsable des travaux publics à l'effet que l'entretien est nécessaires afin de favoriser le libre écoulement des eaux;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les travaux de nettoyage de ce fossé et de facturer les coûts d'entretien selon la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

7 mai 2018

18-05-82

#### **6.4 ENGAGEMENT EMPLOYÉ DE VOIRIE**

Considérant qu'au printemps et en période estivale les travaux de voirie sont plus importants;

Considérant qu'au cours des dernières années la Municipalité a engagé un employé supplémentaire pour cette période;

Considérant qu'en période hivernale, la Municipalité procède à l'engagement d'employés pour le déneigement;

Considérant que Monsieur Yan Inkel a été engagé en 2017 pour la période estivale et pour la saison de déneigement 2017-2018;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'engager Monsieur Yan Inkel sur une base annuelle, à raison de 25 heures par semaine;

D'autoriser le maire et la directrice générale ou leur substitut à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'engagement de M. Inkel, conformément aux discussions intervenues entre les membres du conseil et la directrice générale.

ADOPTÉE

18-05-83

#### **7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # DM-2018-03**

Considérant que la Ferme Brouillard & Cournoyer Inc. souhaite accroître ses activités agricoles en ajoutant un nouveau bâtiment d'élevage à l'intérieur d'un rayon de 150 mètres des poulaillers existants;

Considérant que le nombre d'unités animales sera augmenté à 364 et que la distance séparatrice à respecter avec les maisons d'habitations sera alors de 107,8 mètres;

Considérant que le bâtiment d'élevage le plus près se retrouvera à 102 mètres et 107 mètres des maisons d'habitation et qu'il ne pourra respecter la distance minimale de 107,8 mètres;

Considérant que la dérogation mineure est de 0,8 mètre et de 5,8 mètres de moins que la distance minimale prévue par le règlement de zonage no 269-06;

Considérant que Monsieur Benoit Lapierre, propriétaire des bâtiments voisins visés par la présente demande, a fait mention par écrit qu'il ne s'oppose pas au projet;

Considérant que le projet ne contrevient pas à d'autres articles du règlement de zonage de la Municipalité;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la présente demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

#### **7.2 AVIS DE MOTION PRÉCÉDANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 269-14-18**

Avis de motion est donné par la conseillère Ginette Daviau, qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 269-14-18 modifiant le règlement de zonage.

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises au règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant les dispositions applicables dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

7 mai 2018

18-05-84

**7.3 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 269-14-18**

Considérant que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié afin d'y intégrer de nouvelles dispositions applicables dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

Considérant que conformément à la loi, toute municipalité concernée par lesdites modifications doit adopter tout règlement visant à assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains ;

Considérant que dans le cas d'un règlement de concordance celui-ci n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Thomas Fortier Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil adopte, lors de la séance du 7 mai 2018, le projet de règlement numéro 269-14-18 intitulé «*Règlement amendant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les dispositions applicables dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain*»;

Q'une assemblée de consultation soit tenue lundi, le 4 juin 2018 à 20 h à la salle du conseil municipal située au 390, rue Notre-Dame, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE

**7.4 AVIS DE MOTION PRÉCÉDANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 272-5-18**

Avis de motion est donné par la conseillère Audrey Lussier, qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 272-5-18 modifiant le règlement des permis et certificats.

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises au règlement des permis et certificats afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant les documents devant accompagner une demande de permis pour une intervention dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

18-05-85

**7.5 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 272-5-18**

Considérant que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié afin d'y intégrer de nouvelles dispositions applicables dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

Considérant que conformément à la loi, toute municipalité concernée par lesdites modifications doit adopter tout règlement visant à assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains ;

Considérant que certaines de ces dispositions concernent les documents devant accompagner une demande de permis ou de certificat d'autorisation pour une intervention dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil adopte, lors de la séance du 7 mai 2018, le projet de règlement numéro 272-5-18 intitulé «*Règlement amendant le règlement des permis et certificats afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les documents devant accompagner une demande de permis pour une intervention dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain*»;

7 mai 2018

Qu'une assemblée de consultation soit tenue lundi, le 4 juin 2018 à 20 h à la salle du conseil municipal située au 390, rue Notre-Dame, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE

18-05-86

**8.1 TOUR PARAMÉDIC QUÉBEC – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE**

Considérant la demande d'autorisation de passage reçue par l'organisme Tour Paramédic Québec pour l'événement cycliste qui se tiendra en septembre prochain;

Considérant que les participants traverseront la Municipalité de Saint-Hugues le samedi 15 septembre;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les participants à l'événement cycliste « Tour Paramédic Québec » à circuler sur le territoire de la Municipalité de Saint-Hugues lors de leur passage prévu le 15 septembre prochain;

D'informer l'organisme qu'il doit prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité de tous les intervenants.

ADOPTÉE

18-05-87

**8.2 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION – LOISIR ET SPORT MONTRÉGIE 2018-2019**

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De renouveler l'adhésion de la Municipalité auprès de Loisir et Sport Montérégie pour l'année 2018-2019.

ADOPTÉE

18-05-88

**8.3 SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ – 3 AU 9 JUIN 2018**

Considérant que la semaine de la municipalité, édition 2018, se déroulera du 3 au 9 juin prochain;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire invite les municipalités à organiser diverses activités relatives à leurs fonctions et services;

Considérant qu'une activité est déjà prévue pour la population en date du 9 juin, soit la Course des couleurs;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'inviter la population à participer en grand nombre à cette activité.

ADOPTÉE

18-05-89

**8.4 22<sup>ES</sup> JOURNÉES DE LA CULTURE – 28 AU 30 SEPTEMBRE 2018**

Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Saint-Hugues et de la qualité de vie de ses citoyens ;

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

7 mai 2018

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Hugues a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

Attendu que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Hugues, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

18-05-90

#### **8.5 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE – PROCLAMATION**

Considérant que la *Journée internationale contre l'homophobie* se tiendra le 17 mai 2018;

Considérant que l'homophobie étant une forme de discrimination au même titre que toute autre discrimination et qu'il est important de sensibiliser la population de tous les milieux pour lutter contre elle;

Considérant l'appui favorable à l'organisme Jeunes Adultes Gai-e-s (JAG) à la campagne de sensibilisation, cette année sous le thème *Peu importe le genre* mettant en lumière les réalités des personnes Trans (LGBT);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De proclamer le 17 mai 2018 *Journée internationale contre l'homophobie*.

ADOPTÉE

18-05-91

#### **8.6 JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES – PROCLAMATION**

Considérant que la *Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées* a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées;

Considérant que, parmi les personnes âgées, les femmes sont plus nombreuses que les hommes, et que l'on note avec inquiétude que les femmes âgées font souvent l'objet de multiples formes de discrimination en raison du rôle que la société leur réserve, à quoi s'ajoutent l'âge, l'invalidité ou d'autres motifs de discrimination, qui portent atteinte à l'exercice de leurs droits fondamentaux;

Considérant que la plupart des personnes âgées peuvent continuer à apporter une contribution essentielle à la bonne marche de la société pour peu que des garanties suffisantes soient mises en place;

Considérant qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

7 mai 2018

De proclamer la journée du 15 juin 2018 comme étant la *Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées* afin de sensibiliser la population de la Municipalité de Saint-Hugues.

ADOPTÉE

18-05-92

#### **9.1 FORMATION PREMIERS RÉPONDANTS – CITOYENS**

Considérant la résolution numéro 17-02-34, adoptée à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2017, confiant à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains le mandat pour la gestion du service de premiers répondants;

Considérant que le conseil a jugé opportun d'offrir la formation de premiers répondants auprès des citoyennes et citoyens intéressés à s'impliquer au sein de sa communauté;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Hugues rembourse, à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, les frais de la formation qui a été offerte aux citoyens de Saint-Hugues.

ADOPTÉE

#### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

18-05-93

#### **14. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

À 20h42, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au 15 mai, 20h.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce ( <sup>e</sup> ) jour de \_\_\_\_\_ 2018.

\_\_\_\_\_  
Richard Veilleux, maire

\_\_\_\_\_  
Carole Thibeault, directrice générale  
et secrétaire-trésorière